



### Comptes annuels (en euros)

BILAN ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs immobilisées		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	400,00	-
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>400,00</b>	-
Avances et acomptes		
Créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	690 124,37	912 605,44
Charges constatées d'avance		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>690 124,37</b>	<b>912 605,44</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>690 524,37</b>	<b>912 605,44</b>

BILAN PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette	-	-
Fonds propres consommables	550 717,57	906 470,61
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>550 717,57</b>	<b>906 470,61</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	-	-
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	-	-
Fonds dédiés		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 806,80	6 134,83
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>139 806,80</b>	<b>6 134,83</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>690 524,37</b>	<b>912 605,44</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Consommations de la dotation consommable	356 153,04	256 471,66
Autres produits		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>356 153,04</b>	<b>256 471,66</b>
Autres achats et Charges externes	- 356 153,04	-256 471,66
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges dont programmes financés		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>- 356 153,04</b>	<b>- 256 471,66</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	-	-
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-	-
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Contributions volontaires en nature</b>	-	-
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>	-	-

## Annexe aux comptes annuels

Le Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est un fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008. Le fonds a été créé en date du 5 juillet 2019 (publié au JORF le 20 juillet 2019), avec une durée indéterminée.

Le Fonds a pour objet d'engager toute action d'intérêt général et à but non lucratif, permettant de soutenir, développer et encourager tous projets et initiatives :

- sur les territoires des départements de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et du Tarn et Garonne ;
- contribuant activement à la création d'un environnement durablement favorable au développement éducatif ou humain notamment par le soutien à tous projets ou initiatives contribuant, à l'amélioration des conditions de vie, au développement de la formation et des compétences, à l'adaptation aux besoins futurs ou orientés vers des secteurs d'avenir, à la création ou l'émergence d'un écosystème attractif et porteur ;
- au bénéfice de l'épanouissement des femmes et des hommes qui y vivent ou souhaitent y vivre ; notamment les jeunes de moins de 30 ans ;
- éventuellement en coopération avec des organismes ou institutions privées, associatives ou publiques.

Pour accomplir son objet d'intérêt général et à but non lucratif, le fonds met en œuvre tous les moyens d'actions qu'il juge appropriés, lesquels peuvent notamment se concrétiser sous forme d'actions de sensibilisation, de coopérations, d'animations diverses et d'attribution de fonds, de soutiens directs ou de prix.

### a. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice clos le 31 décembre 2023 est le cinquième exercice d'existence du fonds.

Outre les actions déjà engagées, cet exercice a vu se développer les actions de mécénat du fonds au travers de :

- l'accompagnement des initiatives d'innovation territoriale (dont le programme « Agri'ppe Toi ! » sur le métier de salarié agricole et le projet d'« Annexe Holberton School en tiers-lieu » sur les métiers de la Tech) ;
- les programmes en faveur de l'entrepreneuriat ou de l'égalité des chances (dont les « Mini-Entreprises® » d'EPAO et les déclinaisons départementales des associations « Du Territoire aux Grandes Ecoles ») ;
- les programmes portés par les Ecoles de la Transition Écologique ETRE sur 3 départements.

Les actions engagées vont se poursuivre en 2024 et de nouvelles actions sont programmées.

A noter que le fondateur CRCAM Nord Midi-Pyrénées a octroyé en 2023 une dotation en nature de cinq ordinateurs portables, qui ont été reconditionnés puis prêtés à des apprenants accompagnés par le fonds.

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'approbation des comptes par le Conseil d'Administration.

## b. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont arrêtés et présentés selon les dispositions du Plan Comptable Général en application du règlement de l'ANC n°2014-03 mis à jour par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 et en application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC 2020-08 relatifs aux modalités d'établissements des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables, d'Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les ressources financières du Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'ont pas été abondées en 2023.

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers sont exclusivement constitués de liquidités, pour un montant de 690 124 €

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable sur l'exercice 2023.

## c. Note sur le bilan

Etat des dettes au 31 décembre 2023 (en euros) :

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, le tableau des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est le suivant :

en euros	Montant brut	NB factures	Échéance à moins de 30 J	Échéance de 31 à 60 J au plus	Échéance de 61 à 90 J au plus	Échéance à plus de 90 J
Fournisseurs	20 646,10	8	20 646,10			
Charges à payer	119 160,70	-		8 000,00		111 160,70
Total DETTES	139 806,80	2	20 246,10	8 000,00	-	111 160,70

Tableau de variation des fonds propres au 31 décembre 2023 (en euros) :

Variation des fonds propres	Ouverture	Affectation résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Clôture
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>					
<i>Report à nouveau</i>					
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>					
Situation nette	-				-
Fonds propres consommables	906 470,61		400,00	- 356 153,04	550 717,57
Total fonds propres	906 470,61		400,00	- 356 153,04	550 717,57

Tableau prévisionnel de variation des fonds propres au 31 décembre 2024 (en euros) :

Variation des fonds propres	Ouverture	Affectation résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Clôture
Fonds propres consommables	550 717,57			- 454 580,00	96 137,57
Total fonds propres	550 717,57			- 454 580,00	96 137,57

Tableau prévisionnel de variation des fonds propres au 31 décembre 2025 (en euros) :

Variation des fonds propres	Ouverture	Affectation résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Clôture
Fonds propres consommables	96 137,57			- 96 137,57	0
Total fonds propres	96 137,57			- 96 137,57	0

#### d. Note sur le résultat

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Total	Budget 2025	Budget 2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Consommations de la dotation consommable	1 500 400	96 138	454 580	356 153	256 472	57 583	275 874	3 600
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>1 500 400</b>	<b>96 138</b>	<b>454 580</b>	<b>356 153</b>	<b>256 472</b>	<b>57 583</b>	<b>275 874</b>	<b>3 600</b>
Missions sociales réalisées directement en France	-1 268 886	-81 018	-413 400	-341 053	-231 922	-40 000	-161 493	-
Frais de fonctionnement	-231 514	-15 120	-41 180	-15 100	-24 550	-17 583	-114 381	-3 600
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>-1 500 400</b>	<b>-96 138</b>	<b>-454 580</b>	<b>-356 153</b>	<b>-256 472</b>	<b>-57 583</b>	<b>-275 874</b>	<b>-3 600</b>
Excédent ou déficit	0	0	0	0	0	0	0	0

#### e. Autres informations

Les administrateurs n'ont reçu aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

Le fonds ne dispose d'aucun effectif salarié.

Le fonds n'est pas assujéti aux impôts commerciaux et est assujéti à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus patrimoniaux.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023 s'élève à 4 160 € TTC, correspondant à la mission d'audit légal.